



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
DÉLIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 JUIN 2025

Conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 24 Représentés : 03 Suffrage exprimé : 27	Président de séance : M. Franck LOMBARD Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET et M. Gérard ROHI.
Date de la convocation : Le 10 juin 2025	Etaient représentés : M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Umberto DIMASTROMATTEO ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI.
Publication site internet : Le 17 septembre 2025	Absentes : Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.

Délibération n°03 – DE.2025-062

Adhésion à la centrale d'achat CANUT pour la téléphonie fixe

Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

Dans le cadre de la simplification de la gestion du marché de la téléphonie fixe, un comparatif a été réalisé, incluant notamment une offre proposée par la centrale d'achat CANUT. Cette démarche vise à optimiser les coûts et à générer des économies pour la collectivité.

Une analyse interne a été réalisée pour justifier l'intérêt de cette adhésion. Elle met en évidence les avantages techniques et financiers offerts par le recours à une centrale d'achat, notamment en matière de simplification des procédures de passation, de mutualisation des ressources, et de gain de temps administratif.

L'analyse comparative réalisée montre qu'une adhésion à la centrale d'achat CANUT permettrait de réduire les dépenses liées à la téléphonie fixe de 10 % sur 4 ans (frais d'adhésion inclus), par rapport aux tarifs actuels.

Pour l'année 2025, les frais d'adhésion seront de 300 € HT.

L'adhésion sera actée avec la signature d'un contrat.

La Commission Municipale a examiné le dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve l'adhésion de la commune à la centrale d'achat CANUT, dans le cadre de la gestion de son marché de téléphonie fixe.**
- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer le contrat d'adhésion nécessaire pour adhérer à la centrale d'achat.**
- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à prendre toutes les mesures administratives, financières et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Secrétaire de séance
Françoise VIGUET-CARRIN
Adjointe au Maire



Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Par Délégation du Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250616-20250616_DE03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 26/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

